



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 mai 2017 à 19 h 17**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2  
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3  
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4  
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont présents, la directrice générale adjointe et le greffier adjoint.

Autres personnes présentes : le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'urbanisme, la directrice des communications et relations publiques et le directeur du Service des travaux publics.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 10 avril 2017;
4. **Règlements**
  - 4.1 Adoption de projets de règlements :
    - 4.1.1 Règlement (2017)-100-24 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA »;
    - 4.1.2 Règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda;
    - 4.1.3 Règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
  - 4.2 Règlement (2017)-102-43-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la densité de la zone TO-620 - dépôt du certificat;
5. **Administration**
  - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
  - 5.2 Conférences et réseautage de Tourisme Mont-Tremblant - participation;
  - 5.3 Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;
  - 5.4 Journal du citoyen et programmation culture et loisirs - contrat;
  - 5.5 Bourses et diplômes du Centre d'études collégiales Mont-Tremblant 2017 - bourse du maire;
  - 5.6 Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière - bail;
  - 5.7 Sopabic - bail;
  - 5.8 Club Soccer Mont-Tremblant - bail;
  - 5.9 Évènements Sportifs Mont-Tremblant - avance de fonds;
  - 5.10 Fondation La Traversée - entente;
  - 5.11 Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;
6. **Ressources humaines**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

- 6.1 [Embauche de deux étudiants - Service de l'environnement;](#)
- 6.2 [Orientation de la Ville - sportifs de haut niveau;](#)

**7. Gestion financière**

- 7.1 [Liste des comptes à payer;](#)

**8. Urbanisme**

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
  - 8.1.1 [Chemin des Mésanges - réduction de la superficie d'un lot;](#)
  - 8.1.2 [135, rue de l'Iris - augmentation de la hauteur d'une clôture et stationnement en cour avant;](#)
  - 8.1.3 [Rue Labelle - réduction du nombre de bâtiments;](#)
  - 8.1.4 [Rue de Saint-Jovite - augmentation du nombre d'étages, aire de stationnement en cour avant et réduction du nombre de cases de stationnement;](#)
  - 8.1.5 [131, chemin du Lac-Mercier - implantation d'un garage en façade avant;](#)
  - 8.1.6 [111-117, chemin des Légendes - installation d'une génératrice en cour avant;](#)
  - 8.1.7 [135, chemin des Cerfs - augmentation de la largeur d'un mur latéral;](#)
  - 8.1.8 [237, rue de Saint-Jovite - augmentation du nombre d'enseignes;](#)
- 8.2 [Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 avril 2017;](#)
- 8.3 [Retiré;](#)
- 8.4 [Demande de modification à la réglementation - lot 4 650 133 du cadastre du Québec - route 117 - ITIV Trading inc.;](#)

**9. Travaux publics**

- 9.1 [Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Gestion Flac SENC - prolongement du chemin du Domaine-Millette;](#)
- 9.2 [Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rue;](#)
- 9.3 [Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 3 - rues Labelle, Bisson, Saint-Georges et du Cap - contrat;](#)
- 9.4 [Modification à la résolution CM17 03 103;](#)
- 9.5 [Réfection du boulevard Docteur-Gervais - éclairage;](#)

**10. Environnement**

- 10.1 [Nomination et renouvellements de mandats - comité des lacs;](#)
- 10.2 [Installation de bornes rapides pour voitures électriques - entente;](#)

**11. Culture et loisirs**

- 11.1 [Autorisation d'événements.](#)

**12. Police**

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

CM17 05 159

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbal**

**CM17 05 160**

**3.1 Séance ordinaire du 10 avril 2017**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlements**

**4.1 Adoption de projets de règlements**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 13 juin 2017, à compter de 16 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CM17 05 161**

**4.1.1 Règlement (2017)-100-24 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA »**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2017)-100-24 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'agrandissement de l'aire d'affectation touristique mixte « TM » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

**CM17 05 162**

**4.1.2 Règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2017)-101-16 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement aux documents à fournir lors de la construction d'une véranda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CM17 05 163**

**4.1.3 Règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2017)-102-44 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

**CM17 05 164**

**4.2 Règlement (2017)-102-43-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la densité de la zone TO-620 - dépôt du certificat**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier adjoint dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2017)-102-43-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la densité de la zone TO-620. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 35 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2017)-102-43-2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**5. Administration**

**CM17 05 165**

**5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 05 166**

**5.2 Conférences et réseautage de Tourisme Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Thérèse Barrette, Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et François Marcoux représentent la Ville lors de l'activité Conférences et réseautage de Tourisme Mont-Tremblant qui aura lieu le 10 mai au Fairmont Tremblant et d'acheter 8 billets au montant total de 240 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM17 05 167**

**5.3 Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville lors du souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui a eu lieu le 2 mai chez Alliance Ford et de rembourser l'achat d'un billet au montant de 83 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 05 168**

**5.4 Journal du citoyen et programmation culture et loisirs - contrats**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville a procédé à une demande de prix sur invitation pour l'impression du journal du citoyen incluant la programmation culture et loisirs et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Imprimerie Léonard	11 835 \$
Imprimerie Artographe	11 985 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à L'Imprimerie Léonard au montant de 11 835 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression de trois éditions du journal citoyen incluant la programmation culture et loisirs de 28 pages avec papier Rolland Opaque 30 - 140M, avec marge perdue, pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 05 169**

**5.5 Bourses et diplômes du Centre d'études collégiales Mont-Tremblant 2017 - bourse du maire**

**CONSIDÉRANT QUE**

la remise des bourses et diplômes du Centre d'études collégiales 2017 souligne l'excellence académique, l'implication sociale et communautaire ainsi que les efforts et les progrès réalisés par les élèves au cours de l'année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE remettre la bourse du maire d'une valeur de 1 000 \$ à un étudiant qui poursuivra ses études et qui s'est démarqué durant l'année lors de la cérémonie du Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant qui se tiendra le 26 mai prochain à l'église du Village (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM17 05 170**

**5.6 Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière - bail**

**CONSIDÉRANT**

le bail à durée déterminée intervenu entre la Ville de Mont-Tremblant et la Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière en date du 10 août 2015, portant sur la location de locaux au 1875, chemin du Village;

**CONSIDÉRANT QUE**

les parties désirent prolonger la durée du bail sans en modifier aucune autre disposition;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

**ET RÉSOLU :**

**DE** prolonger le bail précité pour un premier terme se terminant le 30 juin 2018 et d'en faire un bail renouvelable automatiquement par la suite pour des termes consécutifs d'une année, sous réserve du droit de la Ville de Mont-Tremblant d'y mettre fin en tout temps, même à l'intérieur du premier terme et ce, à sa seule discrétion, par un préavis écrit de 3 mois;

**QUE** toutes les autres dispositions du bail initial conservent leur plein effet entre les parties;

**QUE** la présente résolution et celle de la Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière autorisant l'amendement du bail initial à cet effet, fassent foi de l'entente entre les parties sans qu'il soit nécessaire de signer quel qu'autre document.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 05 171**

**5.7 Sopabic - bail**

**CONSIDÉRANT**

le bail à durée déterminée intervenu entre la Ville de Mont-Tremblant et la Sopabic en date du 29 juin 2015 portant sur la location de locaux au 1875, chemin du Village;

**CONSIDÉRANT QUE**

les parties désirent prolonger la durée du bail sans en modifier aucune autre disposition;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU :**

**DE** prolonger le bail précité pour un premier terme se terminant le 30 juin 2018 et d'en faire un bail renouvelable automatiquement par la suite pour des termes consécutifs d'une année, sous réserve du droit de la Ville de Mont-Tremblant d'y mettre fin en tout temps, même à l'intérieur du premier terme et ce, à sa seule discrétion, par un préavis écrit de 3 mois;

**QUE** toutes les autres dispositions du bail initial conservent leur plein effet entre les parties;

**QUE** la présente résolution et celle de la Sopabic autorisant l'amendement du bail initial à cet effet, fassent foi de l'entente entre les parties sans qu'il soit nécessaire de signer quel qu'autre document.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 05 172**

**5.8 Club Soccer Mont-Tremblant - bail**

**CONSIDÉRANT**

le bail à durée déterminée intervenu entre la Ville de Mont-Tremblant et le Club Soccer Mont-Tremblant le 18 décembre 2015 portant sur la location d'un local au 1875, chemin du Village;

**CONSIDÉRANT QUE**

les parties désirent prolonger la durée du bail sans en modifier aucune autre disposition;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

**DE** prolonger le bail précité pour un premier terme se terminant le 30 juin 2018 et d'en faire un bail renouvelable automatiquement par la suite pour des termes consécutifs d'une année, sous réserve du droit de la Ville de Mont-Tremblant d'y mettre fin en tout temps, même à l'intérieur du premier terme et ce, à sa seule discrétion, par un préavis écrit de 3 mois;

**QUE** toutes les autres dispositions du bail initial conservent leur plein effet entre les parties;

**QUE** la présente résolution et celle du Club Soccer Mont-Tremblant autorisant l'amendement du bail initial à cet effet fassent foi de l'entente entre les parties sans qu'il soit nécessaire de signer quel qu'autre document.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM17 05 173**

**5.9 Événements Sportifs Mont-Tremblant - avance de fonds**

**CONSIDÉRANT** la création du nouvel organisme Évènements Sportifs Mont-Tremblant dédié à l'organisation d'événements sportifs;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme a signé une entente avec Ironman Canada inc. pour l'organisation des événements IRONMAN de 2017 à 2021;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour l'organisme d'augmenter ses liquidités afin de répondre à ses besoins financiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est partenaire financier à 50 % avec l'Association de Villégiature Tremblant pour les événements IRONMAN;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement de la somme de 50 000 \$ à Évènements Sportifs Mont-Tremblant à titre d'avance de fonds remboursable, conditionnelle au versement du même montant par l'Association de Villégiature Tremblant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM17 05 174**

**5.10 Fondation La Traversée - entente**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation La Traversée travaille à la mise sur pied d'une maison de soins palliatifs sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de la Fondation consiste à recueillir des fonds pour la mise en place de cet établissement et pour en assurer le fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite participer financièrement à ce processus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la Fondation La Traversée et de procéder au versement de la somme de 70 000 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM17 05 175**

**5.11 Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui aura lieu le 7 juin au restaurant Le Shack et d'acheter 1 billet au montant de 50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CM17 05 176**

**6.1 Embauche de deux étudiants - Service de l'environnement**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de postes étudiants pour la saison estivale 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Charles Étienne Sigouin et de Michael Duhaime, à titre d'étudiants au Service de l'environnement à compter du 29 mai et ce, pour une période maximale de 840 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 05 177**

**6.2 Orientation de la Ville - sportifs de haut niveau**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant est une ville touristique de renommée internationale et que le conseil municipal veut encourager les sportifs de haut niveau de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sportifs sont les représentants directs de la Ville sur le théâtre provincial, national et international de manifestations sportives et qu'ils portent haut les couleurs de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2003-749 adoptée antérieurement et précisant l'orientation de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

DE venir en aide à ces sportifs qui résident sur le territoire de la Ville ou qui sont à l'emploi de la Ville ou membres d'un club sportif de la Ville et qui ont atteint l'un des niveaux provincial, national ou international, et participeront notamment aux jeux, épreuves et championnats suivants :

- Jeux olympiques;
- Jeux mondiaux;
- Championnat du monde;
- Épreuve de coupe du monde;
- Jeux panaméricains;
- Jeux du Canada;
- Jeux du Québec;
- Jeux paralympiques.

QUE sur présentation d'une lettre de la fédération ou de l'association attestant leur participation à un de ces événements sportifs, la Ville pourra verser une contribution par événement selon le budget disponible, pour un maximum de deux contributions par athlète ou équipe d'athlètes (impliquant les mêmes personnes) et ce, au cours de leur carrière sportive;

DE s'assurer qu'un montant de 5 000 \$ soit disponible à cet effet (poste budgétaire 02-701-90-970) dont 3 000 \$, payable par le surplus libre accumulé.

D' abroger la résolution 2003-749.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Gestion financière**

CM17 05 178

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2017 au montant de 118 017,04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Urbanisme**

**8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures**

**8.1.1 Chemin des Mésanges - réduction de la superficie d'un lot**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-035) vise à autoriser une opération cadastrale pour un lot dont la superficie est de 6 637,9 m<sup>2</sup> plutôt que de 8 000 m<sup>2</sup>.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-04-055)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.2 135, rue de l'Iris - augmentation de la hauteur d'une clôture et stationnement en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-039) vise à autoriser, dans le cadre d'une nouvelle résidence, l'implantation :

- d'une aire de stationnement à 0 m plutôt qu'à 2,5 m de celle-ci;
- d'une clôture dont la hauteur est de 2 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU17-04-057)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

**8.1.3 Rue Labelle - réduction du nombre de bâtiments**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-040) vise à autoriser la réalisation d'un projet intégré avec 3 bâtiments plutôt que 4 bâtiments.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU17-04-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.4 Rue de Saint-Jovite - augmentation du nombre d'étages, aire de stationnement en cour avant et réduction du nombre de cases de stationnement**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-044) vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de 108 logements dont :

- le nombre d'étages est de 4 plutôt que de 2,5;
- l'implantation d'une aire de stationnement de 69 cases est dans la cour avant alors que le règlement ne le permet pas;
- le ratio de stationnement / logement est de 1,4 case plutôt que 1,5.

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU17-04-056)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**8.1.5 131, chemin du Lac-Mercier - implantation d'un garage en façade avant**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-055) vise à autoriser l'implantation d'un garage dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-04-058)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.6 111-117, chemin des Légendes - installation d'une génératrice en cour avant**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-056) vise à autoriser l'installation d'une génératrice en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU17-04-059)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.7 135, chemin des Cerfs - augmentation de la largeur d'un mur latéral**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-057) vise à autoriser la construction d'une résidence avec un mur latéral d'une largeur de 15,54 m plutôt que de 8 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU17-04-060)

Questions du public : aucune question n'est posée.

**8.1.8 237, rue de Saint-Jovite - augmentation du nombre d'enseignes**

Cette demande de dérogation mineure (2017-DM-058) vise à autoriser l'installation de 3 enseignes sur le bâtiment plutôt que d'une seule.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU17-04-062)



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

**CM17 05 179**

**8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 avril 2017**

**CONSIDÉRANT** la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** la confirmation émise par le Service de sécurité incendie le 20 avril 2017 sur la recommandation CCU17-04-056;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

D' entériner la recommandation CCU17-04-056 visant une demande de dérogation mineure pour la construction d'une habitation multifamiliale de 108 logements sur la rue de Saint-Jovite en retirant la condition concernant l'accès à la façade arrière pour le véhicule d'élévation du Service d'incendie;

D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 135, rue de l'Iris, faisant l'objet de la recommandation CCU17-04-057 conformément au plan de monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre, numéro 26190, minute 1961, déposé le 21 mars 2017 et annoté par la requérante; le tout à la condition qui suit et tout en suggérant une plantation de végétaux le long de la clôture du côté de la rue :

QUE le gravier de l'aire de stationnement existante soit remplacé par du gazon ou un aménagement paysager;

D' accepter les demandes de dérogation mineure et de PIIA pour le projet d'agrandissement et d'allée d'accès au 135, chemin des Cerfs faisant l'objet des recommandations CCU17-04-060 et 061 conformément à la nouvelle proposition de madame Marie-Ève Chaput, dessinatrice en architecture, déposée le 27 avril 2017;

D' d'informer les requérants des demandes de dérogation mineure pour le 135, rue de l'Iris et le 135, chemin des Cerfs, que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogations mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;

D' accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement au 224, route 117 faisant l'objet de la recommandation CCU17-04-070 conformément aux esquisses des élévations sud et ouest réalisées par la firme Parent-Labelle architectes le 23 mars 2017 et aux conditions suivantes :

QUE le permis d'agrandissement ne soit émis qu'une fois les travaux reliés à l'aménagement du terrain prévus au permis d'agrandissement 2009-1359 complétés;

QU' une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$) soit déposée;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

- DE retirer la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale faisant l'objet de la recommandation CCU17-04-073 compte tenu que l'usage n'est pas autorisé sur le site;
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 18 avril 2017 :

**Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

Adresses	# de la décision du CCU
Rue Labelle	CCU17-04-054
Chemin de Mésanges	CCU17-04-055

**Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :**

Adresses	# de la décision du CCU
131, chemin du Lac-Mercier	CCU17-04-058
111-117, chemin des Légendes	CCU17-04-059

**Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :**

Adresses	# de la décision du CCU
237, rue de Saint-Jovite	CCU17-04-062

**Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

Adresses	# de la décision du CCU
237, rue de Saint-Jovite	CCU17-04-063
822, rue de Saint-Jovite	CCU17-04-071
958, rue Labelle	CCU17-04-072

**Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :**

Adresses	# de la décision du CCU
495, rue Léonard	CCU17-04-064
515, rue Léonard	CCU17-04-065
118, chemin de Kandahar	CCU17-04-066
125, chemin de Kandahar	CCU17-04-067
4280, montée Ryan	CCU17-04-069

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

**8.3 Retiré**

CM17 05 180

**8.4 Demande de modification à la réglementation - lot 4 650 133 du cadastre du Québec - route 117 - ITIV Trading inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie propriétaire du lot 4 650 133 en bordure de la route 117 a déposé une demande de modifications réglementaires afin d'autoriser plusieurs usages commerciaux dans la zone TV-717;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs des usages demandés ne sont pas conformes au plan d'urbanisme et en l'occurrence, au schéma d'aménagement de la MRC, tandis que d'autres ont des contraintes à leur exercice;

**CONSIDÉRANT** les articles 103, 112 et 174(21)e) du règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 qui limitent l'étalement commercial à l'extérieur du Centre-ville et du Village;

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de développement n'est pas clairement défini et que la demande vise à faciliter la vente du terrain en offrant une autre option;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme, déposée le 22 mars 2017, pour autoriser davantage d'usages commerciaux sur le lot 4 650 133 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Travaux publics**

CM17 05 181

**9.1 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Gestion Flac SENC - prolongement du chemin du Domaine-Millette**

**CONSIDÉRANT QU'** une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 21 avril 2017 par monsieur François Molini, de Gestion Flac SENC, pour le prolongement du chemin du Domaine-Millette;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme Les Consultants S.M. inc., et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par monsieur François Molini, de Gestion Flac SENC, pour le prolongement du chemin du Domaine-Millette, soit sur une partie du lot 4 650 250 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 05 182

**9.2 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rue**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire ajouter de l'éclairage public afin de sécuriser certaines intersections et autres emplacements;

**CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place de luminaires de rues aux emplacements suivants :

Endroit	N° poteau
Chemin du Domaine-Millette - intersection du chemin du Parc (100W)	15
Chemin Tour-du-Lac - intersection chemin des Fleurs-Sauvages (100W)	26
Chemin Wheeler - près des boîtes postales (100W)	G5C7C
Chemin Wheeler - intersection du Croissant des Soleils (100W)	R5Y0H



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

6 <sup>e</sup> rang - près des boîtes postales (100W)	G5X1W
6 <sup>e</sup> rang - intersection du chemin Galipeau (100W)	Y5G1Z
8 <sup>e</sup> rang - intersection du chemin Denis (100W)	Z8M7X
Chemin du Lac-Mercier - près des boîtes postales (100W)	G5W6C

DE verser la somme de 144 \$/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement par luminaire (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les luminaires selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 05 183

**9.3 Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 3 - rues Labelle, Bisson, Saint-Georges et du Cap - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la mise en place d'un réseau d'égout sanitaire sur les rues Bisson, Saint-Georges, du Cap et sur un tronçon de la rue Labelle et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant total (taxes en sus)</b>
Construction T.R.B. inc.	1 144 216,82 \$
Duroking Construction inc.	1 212 893,85 \$
9088-9569 Québec inc.	1 217 049,70 \$
Inter Chantiers inc.	1 231 325,92 \$
Uniroc Construction inc.	1 291 578,65 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction T.R.B. inc. au montant total de 1 144 216,82 \$, taxes en sus, projet 2017-40 pour la mise en place d'un réseau d'égout sanitaire à l'intérieur du lot 3 comprenant les rues Bisson, Saint-Georges, du Cap et la section de la rue Labelle située entre les rues de Saint-Jovite et du Cap, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-27 préparés par la firme WSP et payable par le remboursement de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), conditionnellement à l'approbation de la programmation de ce projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM17 05 184

**9.4 Modification à la résolution CM17 03 103**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville par la résolution CM17 03 103 accordait à l'entreprise Lavallée et Frères (1959) Itée le contrat d'aménagement de quatre terrains de tennis à surface synthétique;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette même résolution l'attribution du contrat était conditionnelle à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités (FPC) du



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM17 03 103 en retirant dans le résolu la mention suivante :

« et que l'attribution du contrat soit conditionnelle à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités (FPC) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM17 05 185

**9.5 Réfection du boulevard Docteur-Gervais - éclairage**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire ajouter de l'éclairage public dans le cadre de la réfection du boulevard Docteur-Gervais;

**CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place de luminaires de rues sur le boulevard Docteur-Gervais aux emplacements suivants :

<b>Sur le boulevard du Docteur-Gervais</b>	<b>N° poteau</b>
À l'intersection de la rue Brown - remplacer 100W par un 250W	7
Entre la rue Brown et la rue Grégoire (250W)	4A6D8T
À l'intersection de la rue Grégoire (250W) - remplacer potence de 8' pour une potence de 12'	R5G7D
Avant le numéro civique 572, du boulevard du Docteur-Gervais (250W)	3
Après le numéro civique 572, du boulevard Docteur-Gervais (250W) - remplacer potence de 8' pour une potence de 12'	3-1
En face du 592, boulevard Docteur-Gervais (250W) - remplacer potence de 8' pour une potence de 12'	5
En face du 600 boulevard Docteur-Gervais (250W)	-
En face de l'entrée du Centre de formation professionnel (250W) - remplacer potence de 8' pour une potence de 12'	7
En face du 624 boulevard Docteur-Gervais (250W)	8
Près de l'abribus au coin de la rue Cadieux (250W) - remplacer potence de 8' pour une potence de 12'	9
Intersection de la rue Cadieux (250W)	R7D2D
Près de l'entrée des autobus à la polyvalente (250W)	C8C1B
Près de la porte #3 de la polyvalente (250W)	R8Z7Z
Avant le 720, boulevard Docteur-Gervais remplacer 100W par un 250W	800
Après le 720, boulevard Docteur-Gervais remplacer 100W par un 250W	R8W5K
En face du 293, boulevard Docteur-Gervais remplacer 100W par un 250W	M5G8G
À l'intersection de la rue Nelson remplacer 100W par un 250W	R8Y9G
À l'intersection de la rue Dufour remplacer 100W par un 250W	832



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

À l'intersection de la rue Lafleur - remplacer 100W par un 250W	840
---	-----

DE verser la somme de 144 \$/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'enlèvement ou pour l'installation et le raccordement par luminaire (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les luminaires selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**CM17 05 186**

**10.1 Nomination et renouvellements de mandats - comité des lacs**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de remplacer le représentant des citoyens suite au départ de ce dernier et de renouveler le mandat de certains membres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, pour le comité des lacs :

DE renouveler le mandat des personnes suivantes pour une période de deux ans soit jusqu'au 15 avril 2019 :

- le directeur du Service de l'environnement;
- le directeur du Service des travaux publics;
- le directeur du Service de police.

DE nommer monsieur Alain Monast, à titre de représentant des citoyens, et ce pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 15 avril 2019.

Madame Thérèse Barrette est nommée par la résolution CM14 01 013 jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM17 05 187**

**10.2 Installation de bornes rapides pour voitures électriques - entente**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire contribuer à la diminution des gaz à effet de serre et ainsi démontrer l'importance de ce geste pour l'environnement et la lutte aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec veut encourager la mise en place de bornes de charge rapide à la grandeur du Québec pour les électromobilistes et qu'elle subventionne jusqu'à 50 % l'implantation de ce type de borne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature du protocole d'entente sur 20 ans avec Hydro-Québec pour l'installation et l'exploitation d'une à cinq bornes rapides situées sur le territoire de la Ville;





**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 mai 2017**

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à l'obtention par la Ville des approbations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**11. Culture et loisirs**

CM17 05 188

**11.1 Autorisation d'événement**

**CONSIDÉRANT** la demande pour la tenue d'un événement sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour la tenue d'événements;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Club de natation Mont-Tremblant	Levée de fonds - vente de hot-dog - Compétition régionale	20 mai 2017	Complexe aquatique de Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police
- 13. Incendie
- 14. Rapport
- 15. Acceptation de la correspondance
- 16. Affaires nouvelles
- 17. Période d'intervention des membres du conseil

**18. Deuxième période de questions**

Le maire répond aux questions des personnes présentes. Madame Lucie Plourde dépose des documents et photos concernant le suivi du programme d'inspection des terrains riverains et la gestion du barrage de la Petite cachée.

CM17 05 189

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois  
Maire

Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint